



Fondation Addiction Suisse
Avenue Louis-Ruchonnet 14
1003 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale
Karin Keller-Sutter
Cheffe du Département fédéral des finances
Administration fédérale des finances
Bundesgasse
3003 Berne

Lausanne, le 2 mai 2025

Concerne : Consultation sur l'avant-projet de loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2027

Madame la Présidente de la Confédération,
Mesdames et Messieurs,

Nous nous référons à la consultation relative à l'avant-projet de loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2027 dont nous avons pris connaissance avec intérêt.

1. Considération et prise de position générale

Addiction Suisse prend acte du Programme d'allègement budgétaire 2027 présenté par la Confédération. Nous comprenons les contraintes auxquelles la Confédération est confrontée, notamment la nécessaire maîtrise des finances publiques dans un contexte de tensions budgétaires croissantes.

Nous déplorons cependant que les mesures proposées touchent particulièrement des domaines comme la recherche, le soutien au sport et à la jeunesse, à la culture, à la formation continue ou encore à la presse, qui sont pourtant essentiels pour préserver la cohésion sociale et la santé publique dans notre pays.

Nous nous inquiétons en particulier des effets de la modification proposée de la LSu, qui limite le soutien fédéral à 50 % des coûts. Cette mesure mettrait en difficulté les petites organisations actives dans le domaine social, déjà confrontées à des contraintes de financement importantes, et rendrait, dans beaucoup de cas, impossible le soutien de prestations essentielles pour les personnes concernées. Certaines tâches du tissu social, qui sont actuellement donné en mandat à des organisations non-

gouvernementales, devront ainsi être à nouveau déléguées à l'État, qui devra à nouveau les exécuter en régie propre. Cela ne peut pas être l'objectif.

Nous soulignons en outre que les économies escomptées risquent d'avoir des effets systémiques durables, en particulier pour les groupes en situation de vulnérabilité. Les politiques de prévention des addictions, pour être efficaces, nécessitent un engagement stable et coordonné à long terme, fondé notamment sur la recherche, un système de monitoring robuste, ainsi que le maintien d'un tissu social fort. Autant de domaines que les mesures proposées vont affaiblir.

Dans le domaine sociosanitaire, les ressources de la Confédération sont fortement limitées. Or, face aux défis posés par les addictions, une coordination nationale est indispensable. Les réductions prévues, même modestes, dans les effectifs fédéraux risquent de compromettre rapidement cette capacité de coordination. Il est donc crucial de préserver les moyens nécessaires pour garantir une réponse cohérente et efficace à l'échelle du pays.

Tenant compte du fait qu'en 2024, la Confédération a enregistré un déficit de CHF 80 millions, nettement inférieur aux prévisions qui annonçaient un déficit de CHF 2,6 milliards et que, selon communiqué du 12 février, aucun nouvel allègement ne devrait être nécessaire pour le budget 2026, il n'apparaît pas justifié d'engager dès à présent un programme d'économies aussi drastiques.

Dans cette perspective, nous invitons la Confédération à reconsidérer les coupes envisagées dans les domaines que nous détaillons dans les observations particulières ci-dessous, afin de ne pas affaiblir notre système de santé publique, en particulier vis-à-vis des jeunes générations.

2. Positionnement détaillé sur des mesures spécifiques

1.5.8 Réduction des contributions fédérales au Fonds national suisse (FNS)

Le Conseil fédéral propose de retrancher 10% au financement du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), en appliquant des coupes dans l'ensemble des formes d'encouragement de la recherche. Si elles devaient entrer en vigueur en 2027, ces coupes obligerait le FNS à refuser plusieurs centaines de nouveaux projets de recherche. Nous souhaitons attirer l'attention du Conseil fédéral sur le fait que les résultats de ces recherches sont essentiels au pilotage efficient de la société. Dans le domaine des addictions, les acteurs impliqués doivent pouvoir s'appuyer sur les résultats de la recherche pour développer des programmes de prévention, de traitement et de réduction des risques efficaces. C'est pourquoi Addiction Suisse s'oppose à une diminution des fonds alloués au FNS, qui limitera la production de données scientifiques indispensables pour élaborer des politiques publiques informées et pour améliorer les pratiques sur le terrain.

1.5.9 Réduction des subventions à la recherche de l'administration fédérale

S'agissant du domaine de la santé, l'activité de recherche de l'administration fédérale a déjà été fortement touchée par les coupes annoncées pour 2025 et 2026. Addiction Suisse relève en particulier les effets délétères de toutes coupes de nature à affecter les projets de monitoring des addictions et d'évaluation des politiques en la matière. En effet, le monitoring et l'évaluation sont cruciaux pour comprendre l'évolution des comportements, identifier les tendances émergentes et adapter les interventions en conséquence. Pour être pertinentes, les politiques de santé publique doivent s'appuyer sur des données fiables et actuelles. Addiction Suisse attire en particulier l'attention du Conseil fédéral sur l'insuffisance actuelle du monitoring des jeux d'argent à risque - un problème en plein essor dont les coûts pour la société seront très élevés à l'avenir - ainsi que sur le projet de légalisation du cannabis, lequel devra impérativement s'accompagner d'un système de monitoring performant qui devra être financé déjà en amont de la possible entrée en vigueur de la loi. Pour ces motifs, Addiction Suisse s'oppose à une réduction des subventions à la recherche de l'administration fédérale telle que proposée.

1.5.11 Réduction des aides financières pour l'encouragement du sport

L'encouragement du sport joue un rôle préventif significatif. La pratique régulière d'une activité physique est associée à une meilleure santé mentale et à une réduction des comportements à risque, notamment chez les jeunes. Diminuer les subventions dans ce domaine pourrait entraîner une détérioration de la santé physique et psychique des jeunes, et possiblement une hausse des troubles liés aux addictions, avec des coûts sociaux et économiques à long terme bien supérieurs aux économies budgétaires immédiates. En Islande, l'encouragement accru au sport a d'ailleurs conduit à une diminution importante de la consommation problématique de substances (cf Planet Youth). C'est pourquoi Addiction Suisse s'oppose à une réduction des aides financières pour l'encouragement du sport.

1.5.12 Réduction des subventions pour l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes

Les activités extrascolaires offrent des environnements structurés et positifs pour les jeunes, contribuant à leur développement personnel et social. Elles constituent un facteur de protection en renforçant le sentiment d'appartenance et en offrant des alternatives saines aux conduites à risque. Réduire le soutien à ces activités accroîtra la vulnérabilité des jeunes face aux addictions et aux usages problématiques. C'est pourquoi Addiction Suisse s'oppose à la réduction des subventions pour l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes.

1.5.20 Réduction de la contribution aux coûts des activités de contrôle et de vérification de la sécurité des produits

Selon le rapport explicatif du Conseil fédéral, les producteurs et les importateurs supporteront désormais une part plus élevée du coût des contrôles, conformément au principe de causalité. Addiction Suisse comprend la logique de cette approche.

Néanmoins, le rapport indique également qu'il « faut s'attendre à une légère baisse des contrôles exécutés à titre de surveillance du marché ». Or dans le domaine des produits nicotiques par exemple, ces contrôles sont déjà aujourd'hui largement insuffisants, voire inexistantes.

Nous attirons l'attention du Conseil fédéral sur le fait que les produits du tabac et de la nicotine évoluent rapidement et constamment (composition des e-liquides, puffs, smart vapes, sachets de nicotine, nicotine de synthèse etc). Leur degré de sécurité et de nocivité représente un enjeu important en termes de santé publique. Leur contrôle rigoureux, prévu par l'ordonnance sur la sécurité des produits, doit permettre de vérifier leur conformité, la teneur en nicotine, la présence de substances interdites et les risques d'utilisation. Or, une baisse des moyens publics dédiés à ces contrôles risque d'entraîner une diminution du nombre de contrôles préventifs. Cela affaiblira la capacité à détecter rapidement des produits non sûrs, souvent déjà largement diffusés sur le marché au moment où des signalements surviennent. Ce relâchement pourrait affaiblir la protection des consommateurs/trices, en particulier des jeunes, principal public cible de certains de ces produits, ce qui va à l'encontre de la volonté populaire exprimée via l'initiative « Enfants sans tabac ».

Dans un secteur où la santé publique est en jeu, la vigilance ne doit pas dépendre des logiques de marché : maintenir un financement fédéral solide des organes de contrôle est essentiel pour garantir la sécurité des produits et prévenir les risques sanitaires liés à la consommation de tabac et de nicotine. C'est pourquoi, s'agissant des produits du tabac et de la nicotine, Addiction Suisse s'oppose à toute baisse des contrôles exécutés à titre de surveillance du marché.

2.7 Abrogation des dispositions de la LFCo relatives à l'encouragement de la formation continue

Aujourd'hui, l'acquisition et le maintien des compétences de base chez l'adulte, mais aussi la formation continue, sont plus que jamais un élément clé de l'employabilité. En particulier, les aides prévues par la Loi fédérale sur la formation continue (LFCo) sont un outil essentiel pour lutter contre l'illettrisme, qui représente souvent un facteur d'exclusion professionnelle et sociale, qui sont des terrains propices aux développements de troubles liés aux addictions. C'est pourquoi Addiction Suisse s'oppose à l'abrogation des dispositions susmentionnées.

2.11 Réduction de l'aide indirecte à la presse

Le rapport explicatif du Conseil fédéral mentionne que « la presse écrite est en perte de vitesse par rapport à d'autres canaux, ce qui justifie la réduction de son subventionnement. Le Conseil fédéral estime aussi que la presse associative et la presse des fondations sont moins importantes pour la formation de l'opinion. C'est pourquoi il propose d'abandonner la subvention octroyée à ce domaine ». Cette argumentation nous semble arbitraire, voire erronée.

Alors que nous traversons une période géopolitique agitée, que la désinformation ne cesse de gagner du terrain, Addiction Suisse estime qu'un paysage médiatique pluriel

est indispensable au bon fonctionnement de notre démocratie. Addiction Suisse est convaincue qu'une presse diversifiée et accessible est un vecteur important pour l'information et le débat public sur les enjeux de santé et de société, notamment en matière d'addictions. Ainsi, cette aide indirecte à la presse ne doit en aucun cas être affaiblie, mais au contraire renforcée, comme l'a récemment décidé le Parlement. Ce choix doit être respecté dans le cadre du paquet d'allègement. C'est pourquoi Addiction Suisse rejette fermement toute réduction du soutien indirect à la presse.

2.16 Atténuation de la croissance des dépenses dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins

Du point de vue de la lutte contre les addictions, la mesure visant à atténuer la croissance des contributions fédérales à la réduction individuelle des primes (RIP) soulève de vives inquiétudes. Les personnes en situation de vulnérabilité sociale et économique — qui sont aussi particulièrement vulnérables aux risques de troubles liés aux addictions — dépendent de ces subsides pour maintenir la stabilité de leur accès au système de soins. Lier leur évolution à des objectifs budgétaires prédéfinis, sans garantie d'adaptation aux besoins réels, risque d'aggraver les inégalités d'accès au système de santé. Or, une prise en charge précoce et continue est essentielle pour prévenir, diagnostiquer et traiter efficacement les addictions. Comme pour bien d'autres maladies, un accès retardé aux soins en cas de troubles liés aux addictions entraîne souvent une péjoration des situations individuelles, générant à moyen terme des coûts bien plus élevés pour les assurances, les services sociaux et la justice. Ainsi, la mesure proposée nous fait craindre une accélération de la hausse des coûts de la santé, ce qui va totalement à l'encontre de l'objectif poursuivi. Enfin, l'instauration d'une pression financière sur les cantons pourrait les inciter à limiter certaines prestations, au détriment des plus vulnérables. C'est pourquoi Addiction Suisse prie le Conseil fédéral de reconsidérer cette mesure d'allègement.

3.12 Protéger les prestations essentielles : garantir des subventions accessibles pour les organisations de terrain

Addiction Suisse s'oppose à la modification proposée de l'article 7, alinéa 2, de la Loi sur les subventions (LSu), qui introduit une limitation stricte du soutien fédéral à 50 % des coûts, sauf exceptions dûment motivées. Cette disposition rigidifie considérablement l'accès aux aides financières, en particulier pour les petites structures actives dans les domaines des addictions, de l'entraide ou de la représentation des personnes concernées. Ces organisations, dont les ressources administratives sont souvent limitées, se trouvent confrontées à une double exigence : elles doivent mener en parallèle au moins deux démarches de recherche de fonds, ou trouver des ressources à l'interne, pour chaque projet — ce qui complexifie considérablement l'accès au cofinancement. Le travail de recherche de fonds est un processus exigeant, rarement financé en tant que tel, qui mobilise des ressources au détriment des activités directement liées aux bénéficiaires. Cette charge supplémentaire affaiblira des acteurs essentiels du tissu social, et aura un impact négatif sur la réalisation des projets ainsi que sur la qualité des prestations proposées aux personnes concernées.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous présentons,
Madame la Conseillère fédérale, l'assurance de nos salutations distinguées.

Addiction Suisse



Tania Séverin
Directrice